



Consultation

Mission d'accompagnement à la montée en compétence des collectifs en gouvernance partagée et mobilisation locale

Cadre : Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Cœur d'Hérault – Axe 3 « Accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s »

Publication : 28/07/2026

Contexte et enjeux

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Cœur d'Hérault a mis en évidence, à travers son axe 3 « accès à l'alimentation de qualité pour tous.tes », la nécessité de créer du lien à travers l'alimentation et la cuisine collective pour les habitants du territoire. Plusieurs associations agissent aujourd'hui sur le territoire et notamment à Lodève, Aniane et Gignac pour créer ces espaces de dialogue et de bien manger ensemble. Progressivement par la mise en lien qui est notamment soutenue dans le cadre du PAT, des associations se réunissent pour co-animer ces espaces, mutualiser leurs moyens et mixer leurs publics habituels.

Dans le cadre de l'Appel à Projet « Mieux Manger Pour Tous », une action a été proposée pour accompagner la montée en compétences des collectifs naissants et la structuration des projets de lieux de cuisine participative ouverts à tou.te.s. A travers cette action, nous souhaitons soutenir ces initiatives collectives et proposer aux acteurs porteurs de ces projets un appui à la structuration du projet et à l'élaboration d'une gouvernance partagée (concertation, diagnostic, méthodo, doc de projet, recherche de financements).

Une première journée de rencontre et d'accompagnement entre les 3 collectifs le 10 mars 2026 a révélé un besoin d'appui pour :

- Acquérir des clés de fonctionnement en gouvernance partagée.
- Favoriser l'implication des habitants au cœur des projets.

Objectifs de la mission

L'accompagnement doit permettre aux collectifs de :

- Structurer leur organisation (méthodologie, diagnostic, concertation, recherche de financements).

- Acquérir des outils pour développer une gouvernance partagée et mieux impliquer et toucher les différents publics (holacratie, participation citoyenne, inclusion des personnes en précarité).
- Créer des temps d'échange entre les 3 collectifs pour capitaliser sur les expériences et converger vers une démarche territoriale commune.

Public cible

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, 3 projets en construction ont été identifiés sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Ces projets ont été sélectionnés pour 4 raisons :

- 1) Ce sont des projets collectifs impliquant dès leur construction plusieurs acteurs territoriaux, s'inscrivant dans une démarche de gouvernance partagée entre acteurs (associations, collectivités, habitants, agriculteurs)
- 2) Ces projets donnent une place centrale à l'alimentation de qualité et au lien entre habitants, associations et producteurs locaux
- 3) Ces projets ont pour ambition d'associer et d'impliquer dès le démarrage les habitants et en particulier les personnes en situation de précarité.
- 4) Ces projets participent et concourent aux objectifs de l'axe 3 du Projet Alimentaire Territorial : « Accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s »

Ces 3 projets accompagnés sont :

- La Maison Thérèse à Gignac, porté par le Secours Catholique Gignac et réunissant les associations du réseau de solidarité de la Vallée de l'Hérault
- « Cuisinons Ensemble » à Lodève avec La Spatule Bavarde, réunissant les associations Terre en Partage, le Champ des possibles, Terre-Contact et La Compagnie des Jeux, en partenariat avec l'espace Lutéva et la CIAS du Lodévois et Larzac
- La Maison de l'Alimentation à Aniane, en cours de définition, rassemblant les associations et producteurs anianais, en lien avec la Ville d'Aniane.

Aucun collectif avec un projet de cuisine collective à état de maturité répondant à ces 4 critères n'a été identifié sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le prestataire devra prendre soin d'adapter l'accompagnement proposé à la réalité de chaque collectif et à leurs états d'avancement.

Missions attendues du prestataire

1) Diagnostic et cadrage

- Analyser les besoins spécifiques de chaque collectif (état des lieux, forces, faiblesses, attentes).
- Proposer une méthodologie adaptée à la gouvernance partagée et à l'inclusion des habitants.

2) Accompagnement des collectifs

- Animer des ateliers pour :
 - ✓ Co-construire une gouvernance partagée (rôles, prise de décision, communication).
 - ✓ Former les acteurs aux outils de l'holacratie et de la participation citoyenne.
 - ✓ Impliquer les habitants (notamment en précarité) dans la co-animation des projets.
- Faciliter des temps collectifs entre les 3 projets pour :
 - ✓ Partager les bonnes pratiques.

- ✓ Harmoniser les démarches dans le cadre du PAT.

3) Production de livrables

- Un document méthodologique (guide pratique pour la gouvernance partagée pédagogique et réutilisable par le PAT pour dupliquer la démarche).
- Un compte-rendu des ateliers (synthèse des travaux, préconisations).
- Un plan d'action territorial (convergence des 3 projets avec le PAT).

4) Évaluation et suivi

- Évaluer l'impact de l'accompagnement sur la structuration des collectifs et l'implication des habitants, en particulier les personnes en situation de précarité.
- Proposer des pistes d'amélioration ou de travail pour la pérennité des projets et pour la duplication sur d'autres collectifs.

Modalités pratiques

1) Durée et planning

- Début de la mission : À partir de la signature de l'ordre de service (après sélection).
- Durée estimée : 6 à 12 mois (à préciser dans l'offre).
- Nombre de jours d'intervention : À proposer par le prestataire (minimum 10 jours).
- Lieux d'intervention : Lodève, Gignac, Aniane (selon les besoins des collectifs) + Réunions territoriales sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault.
- Le prestataire proposera dans sa réponse, un phasage dans la réalisation de la mission. La rémunération du prestataire sera réalisé en fonction de ce phasage.

2) Méthodologie proposée

Le prestataire devra détailler dans son offre :

- Les outils utilisés (holacratie, ateliers participatifs, diagnostics, etc.).
- L'adaptation aux publics (notamment les personnes en précarité).
- Les modalités d'animation (présentiel, distanciel, hybride).
- Ses références pour l'accompagnement d'autres territoires dans ce type de mission.

3) Livrables attendus

Livable	Format	Échéance
Diagnostic initial des 3 collectifs	Rapport écrit	1 mois après le démarrage
Guide méthodologique (gouvernance partagée)	Document PDF	5 mois après le démarrage
Outils de mobilisation citoyenne	Document PDF	Fin de mission
Compte-rendu des ateliers	Synthèse écrite	Après chaque atelier
Plan d'action territorial	Document stratégique	Fin de mission
Document de synthèse pédagogique à destination des élus et du grand public (démarche, résultats, duplication)	4 pages	Fin de mission

Critères de sélection

Les offres seront évaluées selon les critères suivants (pondération indicative) :

Critère	Pondération
Compétences en holocratie et participation citoyenne (expérience avec publics précaires) et expérience en accompagnement de collectifs (société civile, territoires ruraux)	25%
Connaissance des enjeux locaux (territoire, PAT, alimentation, inclusion)	15%
Méthodologie proposée (adaptation, innovation, concret)	25%
Prix (budget global et détail des coûts)	35%

Budget

- **Enveloppe globale** : À préciser par le prestataire (TTC) mais la prestation ne devra pas dépasser 17 000€
- **Modalités de paiement** : À proposer par le prestataire selon les phasages identifiés.

Modalités de réponse

- **Date limite de dépôt des offres** : Lundi 24 août 2026 à minuit.
- **Format des offres** :
 - Lettre de motivation (2 pages max)
 - Proposition technique (méthodologie, planning, CV des intervenants).
 - Proposition financière (détail des coûts : BPU)
- **Conditions administratives et financières**

Forme juridique de l'attributaire	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de
-----------------------------------	---

	membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
Modalités de financement	Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault. Conditions de règlement : Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante : Par acomptes successifs à l'issue de la réalisation de chaque étape de la mission. Le prix est ferme et forfaitaire. Le prix doit comprendre tous les frais afférents à l'action (déplacement, frais de conception, frais pédagogique, frais de reproduction...). Un changement éventuel du lieu de réalisation de la prestation ne saurait entraîner de surcôt, notamment au titre des déplacements. L'offre de prix est valable pendant toute la durée du marché. Le contrat lié à la présente consultation pourra faire l'objet de modifications par avenant.
N° Siret de référence	SYDEL : 20 001 712 700 057 Dépôt obligatoire des factures sur Chorus avec le numéro de SIRET
Durée de validité des offres	90 jours
Négociation prévue	Oui
Objet négociation	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités de négociation	La négociation se fera par audition (entretien, visio ou telephone). A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis.

	L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
--	--

- **Envoi des offres :**

Juliette Sermage, Chargée de mission Agriculture et Alimentation

Email : juliette.sermage@coeur-herault.fr

Contact pour tout renseignement

Juliette Sermage, Chargée de mission Agriculture et Alimentation

juliette.sermage@coeur-herault.fr

Tel : 06 17 10 12 77

Annexes

- **Annexe 1** : Compte-rendu de la rencontre du 10 mars 2026 entre les 3 collectifs
- **Annexe 2** : Tableau des retours des participants suite à la journée du 10 mars 2026
- **Annexe 3** : Bordereau des prix à compléter et à nous retourner signé